



Ligue Poitou-Charente de Voile



15^{ème} édition

Les voiles de Saint-Martin / Loix 13 & 14 août 2016

Organisateur : Yacht Club de Saint-Martin de Ré

Localisation : Fosse de Loix - Baie de Saint-Martin

Avis de course

Rappel préalable

Il appartient à chaque voilier sous sa seule responsabilité de décider s'il doit ou non prendre le départ ou rester en course, le skipper du bateau étant considéré comme le capitaine du navire au sens de la réglementation maritime. En conséquence, les concurrents sont personnellement responsables de tout accident matériel ou corporel pouvant survenir à leur matériel ou à eux-mêmes. Ils se doivent d'apprécier les qualités de leur voilier et d'eux-mêmes et ne prendre de départ ou rester en course compte tenu du vent, de l'état de la mer et des prévisions météorologiques, que s'ils estiment pouvoir le faire. Chaque bateau doit bien sur être assuré pour participer à une régates.

1. L'épreuve est régie par

- Les règles de course à la voile I.S.A.F 2013 - 2016 appelées "R.C.V." dans ces instructions.
- Les prescriptions de la Fédération Française de Voile.
- Les règles d'équipement pour les voiliers,
- Les règles de la classe "TOFINOU" et les règles de jauge concernées.

2. Droits d'inscription – admissibilité

L'épreuve est ouverte à la classe TOFINOU. Droits d'inscription : 100 €

L'épreuve est classée en catégorie A5 au titre de l'article 20 du Règlement de l'ISAF (publicité).

3. Instructions de course

Les instructions de course seront disponibles sur place lors de la confirmation des inscriptions.

4. Type de parcours

Les parcours seront de type COTIERS et CONSTRUITS.

5. Système de pénalité

La règle 44.1 des R.C.V. s'applique. (Pénalité de rotation de 1 tour).

6. Classement

La règle 89.3 et l'annexe A des R.C.V. s'appliquent. (Système de points A MINIMA).

7. Informations et prescriptions diverses

Les concurrents doivent présenter au moment de l'inscription, les licences FF.V. valides, portant le cachet médical et accompagnées d'une autorisation parentale pour les mineurs. Des contrôles de jauge pourront être effectués à tout moment. Des licences temporaires journalières pourront être prises à l'inscription, accompagnées d'une adhésion « pass-régate » pour l'épreuve.

Coefficients et horaires des marées

13 Aout 2016	Pleine Mer	Basse Mer	Coeff	Ouverture des portes
	14h15	19h46	34	11h15 - 16h00 (premier départ à 11h50)
	<i>Briefing : 10h35 au club - Pique-nique à Loix de 13h00 à 14h00 - Nouveau départ 15h00 pour une arrivée St Martin 16h30 ou plus tard - Apéritif au club vers 18H00</i>			
14 août 2016	Pleine Mer	Basse Mer	Coeff	Ouverture des portes
	15h05	20h51	40	12h00-17h00
	<i>Départ sur zone à 13H45 avec un retour 17h00 au plus tard Remise des prix à 18h45 et Dîner vers 21h00</i>			



Les voiles de Saint-Martin / Loix 13 & 14 août 2016

Organisateur : Yacht Club de Saint-Martin de Ré

Instructions de course

15^{ème} édition - Fosse de Loix - Baie de Saint-Martin

Préambule

Les bateaux admis doivent confirmer leur inscription auprès de l'autorité organisatrice. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription les licences FFV valides, portant le cachet médical et accompagnées d'une autorisation parentale pour les mineurs.

1. Règles

1.1 La régata sera régie par :

Les Règles telles que définies dans les "Règles de course à la voile" ISAF. Les règles de classe propres à la série Tofinou. Un certificat de jauge sera demandé lors de l'inscription.

1.2 Protection de l'environnement

Un bateau ne doit jeter aucun détritrus dans l'eau. Les détritrus doivent être déposés dans les containers appropriés à l'arrivée au port.

2. Signaux fait à terre

2.1 Les signaux faits à terre seront envoyés au mât dont l'emplacement est situé côté Nord du siège de l'YCSM.

2.2 Quand le pavillon "Aperçu" est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra être pas fait moins de 1 heure après que l'Aperçu a été affalé".

3. Programme des courses

Les courses sont prévues selon le programme fixé dans l'avis de course.

9 Août : parcours côtier pour rallier le port de Loix. Pic-nic sur les quais de Loix. Retour libre de loix pour poursuivre par 2 ou 3 courses de type parcours construit dans l'après-midi dans la baie de Saint Martin.

10 Août : courses de type parcours construit dans la baie de Saint Martin.

4. Zone de course

La Zone de course est la rade de Saint-Martin de Ré.

5. Parcours

5.1 **Parcours côtier** : Ligne de départ - Bouée de dégagement à laisser à babord si absence de pavillon vert et à tribord si pavillon vert - Arrivée entre le bateau comité et la perche rouge. Attention : toutes les marques de terre doivent être respectées lors d'un parcours côtier !

5.2 **Parcours construit** : Ligne de départ, N°1 à laisser à babord, N°2 à laisser à babord, 1 N°1 à laisser à babord, N°2 à laisser à babord, arrivée entre le bateau comité et N°3

6. Marques

6.1 Marques de parcours

Toutes les marques à doubler ou à contourner sont des bouées cylindriques jaunes.

6.2 Le bateau comité

Le bateau comité affichant un changement de parcours doit être considéré comme une marque.

6.3 Marques d'arrivée

Les bateaux pointeurs portant pavillon YCSM peuvent être situés à n'importe quelle marque. L'absence de bateau pointeur ne pourra justifier une demande de réparation sous la règle 62.1

7. Identification

Les chiffres du numéro de voile doivent être parfaitement lisibles et identiques sur toutes les voiles. Si le bateau abandonne une course, il doit le signaler au bateau comité.

8. Départ

8.1 Les départs des courses seront donnés en application de la règle suivante :

Signal Pavillon & signal sonore Minutes avant le signal de départ

Avertissement Pavillon T 5 min - un signal sonore

Préparatoire Pavillon P oul ou noir 4 min - un signal sonore

Une minute Amenée du pavillon préparatoire I min - un signal sonore

Départ Amenée du pavillon de classe 0 min - un signal sonore

Les temps seront décomptés à partir des signaux visuels. L'absence d'un signal sonore ne doit pas être pris en considération.

8.2 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après le signal de départ sera classé DNS. Ceci modifie la règle A4.2 des RCV.

9. Arrivée

9.1 Arrivée du parcours normal et du parcours réduit : Arrivée entre la marque 3 et le bateau comité

9.2 Arrivée du parcours côtier : arrivée entre le bateau comité et la perche rouge

10. Pénalités et réclamations

Le système de pénalités pour une infraction à une règle du chapitre 2 est : l'annexe N s'appliquera. En modification de RCV Annexe N 2.1, la pénalité de rotation sera de 360°. Ces pénalités ne sont pas soumises à dépôt de reconnaissance écrite. Toute réclamation peut être faite via un bateau jury et/ou accompagnateur.

11. Temps limite

11.1 Temps limite d'arrivée du premier bateau

Le temps limite nécessaire au premier voilier pour finir la course quel que soit le parcours est de 2h00.

11.2 Temps limite pour les autres bateaux

Les voiliers ne réussissant pas à terminer dans les 30 minutes après l'arrivée du premier sont classés "DNF". Ceci modifie la règle 35 des RCV.

12. Classement

12.1 Le système de points a minima s'appliquera.

12.2 Nombre de manches

3 courses doivent être courues pour valider la série.

12.3 Courses retirées

Le classement général sera effectué en retirant la plus mauvaise course si au moins 4 courses sont courues et validées.

13. Sécurité

Tout concurrent qui abandonne doit le signaler, si possible à un bateau comité de course et par écrit au retour à terre, faute de quoi, le jury pourra prononcer son exclusion de l'épreuve.

14. Remplacement d'équipier ou d'équipement

Le remplacement de concurrents doit être demandé par écrit et ne sera autorisé qu'avec l'approbation préalable du comité de course.

Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course. Les demandes de remplacement doivent être faites au comité à la première occasion raisonnable.

15. Jauge

Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Il est rappelé que l'utilisation du spi est non conforme à la jauge pendant les régates.

16. Prix

Tirage au sort lors du dîner des équipages. Cadeaux divers à tous les coureurs.

17. Décharge de responsabilité

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

Coefficients et horaires des marées

	Pleine Mer	Basse Mer	Coeff	Ouverture des portes
13 Aout 2016	14h15	19h46	34	11h15 - 16h00
14 août 2016	15h05	20h51	40	12h00